

Le 9 décembre 2015

[Traduction]

Ressources humaines

M. Fitch : Hier, nous avons entendu que le ministre de la Santé avait promis de communiquer plus de renseignements à propos du licenciement de la médecin-hygiéniste en chef qu'il a prononcé, à condition, bien sûr, d'en obtenir la permission de la D^{re} Cleary. Je ne peux pas imaginer qu'une personne accepte d'être critiquée sévèrement en public sans pouvoir se défendre.

Le ministre aime employer les mots « ouvert » et « transparent », ce qui est bien, même s'il se cache derrière les politiques des ressources humaines et son sous-ministre. Par ma première question ce matin, je vais accorder le bénéfice du doute au ministre et lui demander : Le ministre a-t-il pris le temps de parler à la D^{re} Cleary et de lui demander sa permission pour qu'il puisse fournir les renseignements que les gens du Nouveau-Brunswick réclament, afin d'expliquer exactement pourquoi il a licencié la D^{re} Cleary?

L'hon. M. Boudreau : Les parlementaires du côté de l'opposition posent des questions depuis maintenant trois jours, et je crois avoir répondu aux questions du mieux que je le pouvais. Le chef de l'opposition sait très bien que toutes les questions de ressources humaines relèvent de la responsabilité du sous-ministre conformément à la *Loi sur la Fonction publique*. Le député d'en face devrait aussi savoir que tous les renseignements ayant trait aux ressources humaines sont confidentiels conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Il devrait peut-être consulter quelqu'un comme l'ancien ministre de la Santé et procureur général, le député de Rothesay. Si le député de Rothesay avait été attentif pendant ses études de droit, je pense qu'il aurait compris que je ne peux pas faire d'observations précises à cet égard. Je ne le peux simplement pas conformément aux lois.

M. Fitch : D'après ce qu'a dit le ministre, un ancien ministre de la Santé s'est exprimé sur le sujet. Un ancien ministre de la Santé libéral s'est exprimé sur le sujet. *L'Acadie Nouvelle* a repris aujourd'hui les propos de l'ancien député Mike Murphy. Il a dit qu'il avait engagé la D^{re} Cleary lorsqu'il était ministre de la Santé. Qu'est-ce qui a changé dans la procédure d'emploi au gouvernement? Le manuel des politiques en dotation a-t-il fait l'objet de changements à notre insu?

Encore une fois, il semble que nous voulions poser des questions sur la procédure et la façon dont le tout s'est produit. Étant donné que l'actuel ministre de la Santé veut se cacher derrière le fait que le sous-ministre s'occupe dorénavant d'engager et de licencier le personnel, je pose la question suivante : Lorsque le ministre a appris que la D^{re} Cleary allait être licenciée, a-t-il approuvé, admis et prononcé son licenciement?



L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, nous entendons le chef de l'opposition affirmer que ce sont les ministres qui engagent et licencient des personnes au sein du gouvernement alors que la *Loi sur la Fonction publique* précise très clairement qu'il s'agit de la responsabilité de l'administrateur général du ministère. Si le député de Rothesay a terminé ses études de droit depuis trop longtemps et a oublié certaines notions relatives au droit du travail, le député d'Oromocto-Lincoln, qui est actuellement inscrit à la faculté de droit, pourrait peut-être faire des observations et donner des conseils au chef de l'opposition.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Toutefois, il est très clair que nous ne pouvons pas parler de questions concernant les ressources humaines, comme le chef de l'opposition me demande de faire.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Le chef de l'opposition sait très bien que, si je fais ce qu'il me demande, il me demandera ensuite de démissionner pour avoir enfreint la loi sur la protection des renseignements personnels ; je ne le ferai donc pas.

M. Fitch : Je répète que je pose au ministre des questions sur le processus. Le ministre dit que le sous-ministre a licencié la D^{re} Cleary. Encore une fois, l'ancien ministre de la Santé libéral Mike Murphy dit le contraire. En fait, il a dit que le premier ministre et le ministre participeraient probablement à un tel processus. Nos opinions divergent à cet égard. Je vais m'en tenir au processus aujourd'hui et je vais donner à l'actuel ministre le bénéfice du doute. Étiez-vous favorable à la recommandation du sous-ministre lorsque celui-ci a licencié la D^{re} Cleary? Avez-vous informé le premier ministre de la recommandation du sous-ministre, et le premier ministre a-t-il donné son aval au licenciement?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Pour la dernière fois — je dis bien que c'est la dernière fois, parce que je ne vais plus répondre à la même question posée de différentes manières —, je ne peux pas faire de commentaires à ce sujet. C'est une question de ressources humaines, une question de nature confidentielle. Le député d'en face devrait connaître les lois et les règlements ; il a été ministre et il sait comment cela fonctionne. Il y a un ancien ministre de la Santé et procureur général ainsi qu'un autre député qui est présentement inscrit à la faculté de droit de l'autre côté de la Chambre, le chef de l'opposition pourrait les consulter pour avoir des conseils. Pour ma part, je ne parlerai plus sur ce sujet, parce que les lois ne m'y autorisent pas.



[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, nous revenons sur le processus. Nous reparlons de certains thèmes que nous avons constatés dans la façon du gouvernement actuel d'engager et de congédier les gens. Le gouvernement actuel a congédié un grand nombre de sous-ministres. La situation est attribuable au fait que... Quand Jane Garbutt a été congédiée du ministère des Finances, qui l'a congédiée?

Le ministre se cache derrière le sous-ministre en ce qui a trait à la situation touchant la D^{re} Cleary. Il ne dit pas s'il approuve ou non la décision. Le premier ministre a-t-il joué un rôle? L'ancien ministre de la Santé affirme que le premier ministre et le sous-ministre devraient jouer un rôle. Les déclarations sont contradictoires.

Je me demande pourquoi le ministre de la Santé actuel et le premier ministre ont suivi une recommandation du sous-ministre sans poser de question, alors que la recommandation du personnel était de ne pas donner 50 millions de dollars à Atcon, mais que, en dépit de certains des problèmes que l'on connaissait à l'époque, le ministre actuel a dit : Allez-y ; je vais signer.

Monsieur le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Boudreau : Le député ne m'a peut-être pas compris. Je ne répondrai plus à aucune question sur le dossier. Étant donné qu'il insiste pour me poser des questions, je vais parler du rapport intitulé *Des choix*. Voilà ce qui est important pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous avons hérité d'une situation financière qui ne pouvait pas continuer. Notre province accuse un déficit pour la huitième année de suite. L'ancien gouvernement avait promis de régler la situation, mais, malheureusement, il a échoué. Nous tentons maintenant de régler le problème. Contrairement à l'ancien ministre des Finances, le ministre des Finances actuel et moi avons l'appui de notre premier ministre. Nous avons l'appui de notre caucus. Nous mènerons la tâche à bien.

M. Fitch : C'est drôle. Hier, j'ai mentionné Atcon et la somme de 50 millions de dollars. J'ai aussi mentionné certains des achats qui avaient été faits, comme la pierre précieuse d'Aruba et certaines des autres préoccupations. Le député de Dalhousie... Le ministre des Ressources naturelles s'est levé d'un bond. J'imagine qu'ils ne s'occupent plus du dossier.

Je reviens à... Il n'est pas question de renseignements sur une personne. Il s'agit simplement de la question suivante : Le premier ministre a-t-il joué un rôle à cet égard? Le ministre a-t-il informé le premier ministre du congédiement? Le ministre a-t-il informé le premier ministre? Le premier ministre a-t-il accepté le congédiement? Voilà la question. La question n'a rien à voir avec la raison pour laquelle la D^{re} Cleary a été congédiée. Nous demandons simplement au ministre... Dans ce cas-ci, il a suivi la recommandation du sous-ministre. A-t-il informé le premier ministre? Le premier ministre approuvait-il le congédiement?



[Original]

L'hon. M. Boudreau : Je continue à parler sur le rapport *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche : Révision stratégique des programmes*. Comme nous l'avons indiqué, nous avons à faire des choix. Ce rapport présente des options pour une valeur d'environ 1 milliard de dollars en termes de recettes et de dépenses pour remédier à la situation déficitaire au Nouveau-Brunswick. Nous avons fixé un objectif de 500 à 600 millions de dollars pour pouvoir effacer le déficit de la province une fois pour toutes.

Dans le premier budget déposé par mon collègue, le ministre des Finances, nous avons réussi à trouver 115 millions de dollars. Il reste environ 485 millions pour lesquels il faut cerner les choix pour parvenir à atteindre notre objectif. Dans ce rapport, il y a des choix pour environ 1 milliard, et il faut essentiellement faire approximativement la moitié de ce qui y est compris. Ce que nous demandons aux gens de la province, c'est de nous aider à faire les bons choix pour l'avenir du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Enseignement postsecondaire

M. Holder : Nous allons faire une autre tentative aujourd'hui. Hier, j'ai demandé à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail quand nous pourrions nous attendre à recevoir un plan en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, et nous n'avons pas reçu de réponse. Une crise sévit. Les gens ne savent pas dans quelle direction le gouvernement actuel se dirige en matière d'enseignement postsecondaire. Les étudiants attendent, les universités attendent, et les personnes ordinaires du Nouveau-Brunswick attendent. Je vais poser la question à la ministre une autre fois : Quand pouvons-nous nous attendre à voir un plan relatif à l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Depuis plus d'un an, nous rencontrons tous les intervenants des milieux universitaire et collégial, les étudiants et les gens des facultés. Nous sommes maintenant en train de préparer un plan soutenable pour l'éducation postsecondaire. Ce plan sera tourné vers l'avenir du Nouveau-Brunswick et il permettra aux étudiants de notre province d'avoir accès à des études postsecondaires abordables. Nous aurons aussi un système que les gens du Nouveau-Brunswick pourront se payer. Donc, nous travaillons activement à la préparation de ce plan et nous aurons bientôt des nouvelles à ce sujet.

[Traduction]

M. Holder : Quand le gouvernement a annulé le remboursement de l'impôt pour les droits de scolarité, il a dit : « nous estimons qu'il existe de meilleures façons d'appuyer les étudiants qui



ont le plus besoin d'aide. Le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'aidait que les étudiants ayant déjà obtenu un diplôme ». La ministre peut-elle citer l'une des deux meilleures façons en question? Je n'en demande que deux. La ministre est en poste depuis 18 mois. Peut-elle nous indiquer ce que les... Nous donnerait-elle seulement deux de ses idées qui rendront les études postsecondaires plus accessibles?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Vous savez, la formule de financement pour le système universitaire date de 1979. Ce système est basé sur les inscriptions. Depuis ce temps, les inscriptions ont connu une baisse de 18 % au Nouveau-Brunswick. Les frais de scolarité ont pour leur part augmenté de 25 %. Pour ce qui est de la contribution des gens du Nouveau-Brunswick au système universitaire, elle a augmenté de 34 %. Ce n'est plus un système soutenable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous investissons actuellement plus de 310 millions de dollars dans le système d'éducation postsecondaire universitaire, et cela représente 61 % du financement des universités. Comme les inscriptions sont à la baisse, nous ne pouvons pas soutenir davantage ce système. Nous travaillons actuellement avec les gens d'affaires, les universités, les administrateurs...

[Traduction]

M. Holder : La ministre n'a pas pu me donner deux exemples. Elle ne peut m'indiquer quand nous pouvons espérer un plan. Si une personne croit que le gouvernement actuel a une vision pour les études postsecondaires, j'ai un pont que Atcon a construit dans les Territoires du Nord-Ouest et que je vendrai à cette personne.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Holder : Nous avons demandé une conversation élargie et animée avec les parties prenantes, une démarche très semblable à celle que le précédent gouvernement Graham avait menée au sujet de la réduction de la pauvreté. Pourquoi ne pouvons-nous pas tenir une conversation ouverte, animée et large avec toutes les parties prenantes dans la province? Le gouvernement s'y engagera-t-il aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Notre gouvernement prend très au sérieux l'examen des programmes d'aide financière pour les étudiants. En effet, nous avons actuellement des discussions avec l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, par exemple, et nous avons récemment eu des rencontres avec la FEECUM. Les étudiants nous disent que le Rabais sur les droits de scolarité ne fonctionnait pas.



Nous sommes actuellement en train de réviser l'ensemble des programmes d'aide financière pour les étudiants et nous nous proposons de rendre l'éducation postsecondaire abordable et accessible pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous devons les aider durant leurs études, au moment où ils étudient, plutôt qu'à la fin du processus. Donc, nous nous sommes engagés à réinvestir les fonds du Rabais sur les droits de scolarité afin de rendre...

[Traduction]

Forces armées

M. B. Macdonald : Ma question s'adresse à notre ministre responsable des Affaires militaires. En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous sommes tous fiers du travail que nos troupes de la base Gagetown accomplissent lorsqu'ils sont déployés à l'étranger et même ici, au pays. Au cours des dernières semaines, de nombreuses troupes de la base Gagetown ont été déployées outre-mer, au Moyen-Orient.

Des soldats professionnels devraient toujours être traités comme tels. Lorsqu'ils sont déployés à l'étranger, ils devraient toujours être munis de leurs armes personnelles, ils devraient toujours exercer leurs fonctions en uniforme et ils devraient toujours être chargés de leur sécurité personnelle et ne jamais être appelés à compter sur d'autres personnes pour défendre leurs troupes. Ces exigences constituent des principes fondamentaux, inaliénables de la profession de soldat. Je me demande si notre ministre responsable des Affaires militaires au Nouveau-Brunswick est convaincu que ces principes fondamentaux sont respectés dans le déploiement actuel de troupes du Nouveau-Brunswick à l'étranger, au Moyen-Orient.

L'hon. M. Horsman : En tant que ministre responsable des Affaires militaires, dans notre situation, j'ai le devoir de consulter les dirigeants de la BFC Gagetown et de communiquer avec eux. Nous avons constamment eu des rencontres avec le commandant de la BFC Gagetown, le colonel. Nous continuons de parler avec lui. Nous participons à des activités pour faire en sorte que, si nous pouvons faire quoi que ce soit pour aider en tant que gouvernement provincial, nous le faisons sûrement. Nous cherchons des façons d'aider les familles qui viennent vivre dans notre région et qui s'y installent. Elles ne vivent pas qu'à Oromocto ou dans les logements familiaux de la BFC Gagetown. Elles sont installées un peu partout dans la région de Fredericton et d'Oromocto, et elles vivent dans les collectivités de tout le monde. Nous continuerons de communiquer avec le colonel, le commandant de la BFC Gagetown, et nous aiderons les familles en question de toutes les façons possibles pour nous, comme province — non comme gouvernement fédéral. Merci.

M. B. Macdonald : Tout comme le ministre responsable des Affaires militaires, j'ai confiance en nos troupes, mais le fait est qu'elles ne sont pas toujours maîtresses de leur destin. Les politiciens décident de la destinée des troupes, en tant que soldats, et ces dernières obéissent aux ordres qu'elles reçoivent. Les troupes ne décident pas des conditions, de la nature ni du lieu de leur déploiement. Le tout dépend de leurs maîtres politiques.



Voici ma question pour le ministre responsable des Affaires militaires du Nouveau-Brunswick : Communique-t-il avec ses collègues et homologues au gouvernement fédéral, ses collègues politiques — le ministre de la Défense nationale et le premier ministre du Canada — afin de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour veiller aux intérêts de nos soldats qui sont déployés au Moyen-Orient et pour garantir leur autodéfense?

L'hon. M. Horsman : Nous continuerons certainement à parler avec le colonel Maclsaac de la BFC Gagetown et nos homologues fédéraux. Je suis sûr que le colonel Maclsaac sait très bien comment les soldats sont traités. Je suis sûr que l'équipement de première qualité dont ils ont besoin...

Nous veillerons certainement à ne pas rompre le dialogue avec nos homologues fédéraux. Pour le moment, je n'ai pas encore parlé avec le ministre fédéral, mais nous veillerons certainement à communiquer avec lui pour avoir la certitude que nos troupes qui vont à l'étranger sont en sécurité et ont l'équipement approprié. Merci.

M. B. Macdonald : Je connais bien le colonel Maclsaac. C'est une excellente personne. Le fait est que le colonel Maclsaac n'a pas la responsabilité de déterminer le lieu de déploiement de nos troupes à l'étranger, la manière dont elles sont équipées et les mesures prises pour leur autodéfense.

Encore une fois, ma question pour le ministre est la suivante : Peut-il assurer aujourd'hui à la Chambre qu'il parlera avec notre ministre de la Défense nationale et lui demandera comment nos troupes sont protégées à l'étranger, quel est leur équipement personnel et quelles sont leurs armes personnelles, pour veiller à ce que toutes nos troupes néo-brunswickoises déployées au Moyen-Orient aient l'équipement personnel qu'il faut pour assurer leur autodéfense?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, nous ne rompons pas notre dialogue avec la BFC Gagetown. Je pense que cela est très important. J'ai grandi dans un milieu militaire. Mon père était dans les forces armées, et j'en suis très fier. Mon frère aussi sert dans les forces armées, de même que des neveux. Je veux veiller à ce que, lorsqu'ils vont à l'étranger pour protéger notre pays, notre province et nos citoyens, ils aient l'équipement qu'il faut. Je veux veiller à ce que le dialogue ne soit jamais rompu. Voilà pourquoi nous avons des échanges avec le colonel Maclsaac. Je suis sûr que, à titre de commandant de la base Gagetown, il devrait certainement être bien conscient de ce qui est nécessaire pour ses troupes.

En ce qui concerne le dialogue avec le ministre fédéral, je chercherai certainement à ne pas le rompre non plus. Comme je l'ai appris en occupant mon poste jusqu'ici, la communication a beaucoup fait défaut au sein du gouvernement au cours des quatre dernières années. Je veux continuer de rétablir cette communication et je continuerai de le faire. Merci.



Médicaments sur ordonnance

M. Stewart : Pendant la Journée des maladies rares en février 2014, le porte-parole en matière de la santé de l'époque et ministre de l'Énergie et des Mines actuel a publié une déclaration au sujet de l'accessibilité des traitements pour les maladies rares. Dans cette déclaration, il a dit :

nous savons que plus de 50 % des maladies rares touchent les enfants. [...] les gens qui en souffrent ont souvent de la difficulté à avoir accès aux soins adéquats et, dans bien des cas, à obtenir de l'aide financière

La déclaration continue :

Au Nouveau-Brunswick, un nouveau plan de médicaments sur ordonnance sera bientôt en place. Malheureusement, le nouveau plan ne couvrira que les médicaments qui figurent déjà sur la liste provinciale des médicaments assurés. Beaucoup de personnes, y compris celles qui souffrent de maladies rares, se retrouvent donc sans aide.

La déclaration se termine ainsi :

nous pouvons — et devons — faire mieux. [Traduction.]

Ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Santé. Les sentiments exprimés sont-ils encore vrais aujourd'hui, et, si tel est le cas, pourquoi n'obtenez-vous pas de meilleurs résultats?

L'hon. M. Boudreau : Je suppose que le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin est à l'Assemblée législative depuis assez longtemps pour comprendre le fonctionnement du processus. Tous les médicaments doivent être soumis au processus national, soit le Programme commun d'évaluation des médicaments, avant d'être approuvés officiellement dans le pays. Ensuite, l'Alliance pancanadienne d'achat de médicaments négocie essentiellement le prix de ces médicaments avec les grandes entreprises pharmaceutiques.

Le système n'est pas parfait, mais, à différents moments, toutes les provinces peuvent ajouter ces médicaments à leur liste. Les listes varient d'un bout à l'autre du pays, de province en province. Nous collaborons en fait avec les trois autres provinces de l'Atlantique pour essayer de trouver un terrain d'entente quant à nos listes de médicaments afin d'assurer une cohérence dans la région.

M. Stewart : Santé Canada a approuvé le médicament en 2014. Morgan Doucet est un garçon de 10 ans de Baie-Sainte-Anne qui est atteint du syndrome de Morquio. Il s'agit d'une maladie rare et évolutive qui entraîne des maladies cardiaques, respiratoires et ostéo-articulaires, une opacification de la cornée, une petite taille, une détérioration de la capacité de marcher et une espérance de vie fortement réduite. L'année dernière, Santé Canada a approuvé le médicament pour traiter le syndrome de Morquio. Sans être un remède, le traitement peut



considérablement ralentir ou complètement freiner la progression de la maladie, ce qui permet aux patients de vivre une vie plus normale et plus saine, sans douleur.

Il y a quelques semaines à peine, le ministre de la Santé a refusé à Morgan Doucet l'accès au médicament pouvant lui sauver la vie, bien que le traitement ait été recommandé par son spécialiste en génétique au centre IWK et qu'il soit recommandé par le groupe d'experts canadien sur le syndrome de Morquio. Le médicament est considéré comme la référence en matière de soins selon les lignes directrices internationales sur le traitement. De ce fait, je pose la question suivante au ministre de la Santé : Pourquoi prenez-vous des décisions médicales, et pourquoi ne tenez-vous pas compte de l'avis d'experts en médecine, de cliniciens et de chercheurs et les contredisez-vous en ce qui concerne les pratiques exemplaires et le traitement de Morgan Doucet?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, évidemment, je ne peux pas discuter des détails du dossier à l'Assemblée législative. Je peux cependant parler du processus qui est en place au ministère de la Santé.

Encore une fois, je suis un peu surpris que le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin ne connaisse pas bien le processus d'obtention de médicaments rares, étant donné qu'il faisait partie de l'ancien gouvernement qui l'a en fait mis en place. C'est le député de Rothesay, qui était ministre de la Santé, qui a instauré le régime d'assurance-médicaments pour les maladies rares. Ce régime établit un processus. Dans le cadre de ce processus, puisque nous ne disposons pas dans la province de l'expertise nécessaire en ce qui a trait aux maladies rares et aux médicaments rares, nous comptons sur l'Ontario. Ce processus a été mis en place par l'ancien ministre, qui est l'actuel député de Rothesay. Conformément au processus, nous envoyons le dossier et la demande au ministère en Ontario. Les responsables étudient la demande et nous font parvenir une réponse.

M. Stewart : Le médicament dont Morgan a besoin est actuellement financé par la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec ainsi que dans la plupart des pays développés. La demande de Morgan a été rejetée par un seul évaluateur de l'Ontario, un évaluateur qui ne pratique plus la médecine et qui n'a jamais eu recours au traitement en question. Récemment, la Saskatchewan a constaté des erreurs dans le même processus d'évaluation mené par le même évaluateur.

Les responsables en Saskatchewan voulaient s'assurer qu'ils avaient eu raison de refuser à quelqu'un un médicament d'importance vitale et ils ont demandé une deuxième évaluation. Ils ont consulté les vrais experts qui traitent la maladie et qui connaissent le médicament et ses effets sur les malades. En Saskatchewan, les responsables ont décidé qu'il valait mieux tenir compte de l'opinion de la grande majorité des experts cliniciens, des résultats déclarés par les malades et d'articles publiés dans des revues à comité de lecture pour les aider à prendre des décisions de vie ou de mort plutôt que de s'en remettre à l'opinion d'une seule personne.



De ce fait, je pose la question suivante au ministre de la Santé et au premier ministre : Feront-ils preuve du même leadership, feront-ils ce qui s'impose, demanderont-ils une nouvelle évaluation du dossier de Morgan et donneront-ils à ce dernier un accès immédiat au traitement vital pendant la tenue de cette évaluation?

L'hon. M. Boudreau : De telles situations sont très difficiles. De tels dossiers ne sont pas faciles à gérer. Je peux vous le garantir. Tout le monde à l'Assemblée législative a un cœur et comprend que des décisions du genre sont difficiles à prendre.

Sans parler du dossier en particulier, je peux vous dire que, partout au pays et au Nouveau-Brunswick, certains cas sont approuvés et d'autres ne le sont pas. Nous suivons un processus. Je ne suis pas un expert. Nous ne comptons même pas les experts nécessaires au sein de notre ministère ou dans notre province.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Voilà pourquoi l'ancien gouvernement a mis en place un processus. Nous le suivons. Voici le processus. Le dossier est envoyé en Ontario, qui compte les spécialistes nécessaires pour faire des analyses du genre, et ils nous font parvenir un rapport. Il est arrivé que les spécialistes nous fassent parvenir un rapport indiquant que nous devrions financer un certain médicament pour une personne donnée. D'autres fois, cela n'a pas été le cas. Nous suivons le processus en place.

Services de police

M. Fairgrieve : Je veux commencer en soulignant mon respect pour Roger Brown, le commandant divisionnaire de la GRC au Nouveau-Brunswick. Son travail est devenu plus difficile cette semaine quand des renseignements ont fait surface au sujet de la suspension pour conduite déshonorante de quatre de ses agents du détachement de Woodstock.

Ma question s'adresse au ministre de la Sécurité publique. Le personnel du détachement de Woodstock comprend environ 20 agents. Étant donné que 20 % du personnel de la force policière en question est actuellement suspendu, le ministre peut-il assurer aux résidents que des services de police adéquats sont offerts?

L'hon. M. Horsman : J'aimerais remercier le député d'en face de la question. Il est impératif que les services de police de tous les villages et de toutes les petites et grandes villes répondent aux normes les plus élevées. J'aimerais assurer au député de la région de Woodstock que j'ai parlé à Roger Brown et qu'il y a toujours 20 membres qui fournissent les services de police dans la région — ni plus ni moins. La GRC maintient toujours les services.



J'aimerais aussi souligner le travail que réalisent la police et tous les premiers intervenants dans notre province. Ils protègent continuellement la population. Ils quittent continuellement leur famille pour protéger les nôtres. Comme le dit toujours le député de Gagetown-Petitcodiac, quand nous allons dans une direction, quand le public va dans une direction, les premiers répondants, eux, vont dans la direction opposée. Je sais que c'est le cas aujourd'hui, non seulement dans la région de Woodstock, mais aussi partout dans la province. Merci.

M. Fairgrieve : Il est bon de savoir que les niveaux de dotation ont été maintenus. Je demanderais toutefois ceci au ministre : Étant donné que, selon les déclarations émises hier, trois des agents sont suspendus depuis le début de novembre, le ministre indiquerait-il à l'Assemblée législative quand son bureau a été mis au courant de la situation? Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour corriger la situation? Si les niveaux de dotation ont été maintenus de sorte que le détachement de Woodstock compte 20 agents, d'où sont venus les agents en question?

L'hon. M. Horsman : Je sais que le député de Carleton est nouveau et que je ne suis ici que depuis un peu plus d'un an. Je ne ferai toutefois aucune observation sur les activités de la GRC ou sur la provenance de ses membres. Ce sera au commissaire adjoint Roger Brown de le faire.

Je vais, encore une fois, prendre la parole pour remercier les premiers intervenants, les membres de la GRC et des corps de police municipaux — tous les premiers intervenants de la province — de l'excellent travail qu'ils font. En septembre dernier, nous avons connu des précipitations importantes de pluie. Je peux confirmer que j'étais dans cette tempête en revenant de Saint Andrews. Les premiers intervenants ont été déployés en moins d'une heure pour protéger le public. Ils étaient dehors sous la pluie et loin de leur famille pour assurer notre sécurité. Je sais que les premiers intervenants continueront d'assurer la sécurité de la population. Voilà notre principale priorité au ministère de la Sécurité publique. Je sais que la protection des gens de la province est aussi la principale priorité du commissaire adjoint Roger Brown. Merci.

M. Fairgrieve : Je partage la haute opinion du ministre à l'égard de nos premiers répondants. La question portait toutefois sur la prestation adéquate des services de police pour les résidents de la région servie par le détachement de Woodstock.

Plus tôt cette année, la ville de Hartland et un certain nombre de districts de services locaux de la région ont fait part de leur intention de chercher des solutions de rechange autres que la GRC, en raison de la perception d'une réduction des services et de la hausse des coûts. Le ministre a-t-il demandé à son ministère d'examiner d'autres options concernant les services de police communautaires qui ne relèvent pas d'un contrat avec la GRC?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, je veux remercier le député d'en face de la question. Au ministère de la Sécurité publique, nous savons que le coût des services de police est élevé et croissant. Le problème n'est pas propre au Nouveau-Brunswick. Le problème se présente un peu partout au Canada et même en Amérique du Nord. À Sécurité publique, nous continuons



de travailler avec les parties prenantes, que ce soit les chefs de police, les syndicats ou la commission, pour que des normes élevées en matière de services de police soient établies et que celles-ci continuent d'être respectées ici au Nouveau-Brunswick.

À Sécurité publique, notre principale priorité, c'est la protection des gens de la province. Nous voulons non seulement que la création d'emploi occupe une place importante et que nous redressions notre situation financière et notre économie, mais nous voulons aussi assurer la sécurité des gens afin de faire de la province le meilleur endroit où vivre et élever une famille.

Le président : Le temps réservé aux questions orales est écoulé.

